
Pièces jointes au dossier de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement

ANNEXE 4 : PIECE JOINTE N° 4 Compatibilité avec l'affectation des sols prévue par le Plan Local d'Urbanisme

Version 1
25/08/2021

IMMALDI ET COMPAGNIE



Demandeur :

IMMALDI ET COMPAGNIE
PARC D'ACTIVITES DE LA GOELE
13 RUE CLEMENT ADER
77230 DAMMARTIN EN GOELE



Etablissement faisant l'objet de la demande :
IMMALDI ET COMPAGNIE
Rue du Moutier
51390 GUEUX

Le projet de la Société IMMALDI ET COMPAGNIE S.A.S. à GUEUX se développe dans le périmètre du zonage UX. du Plan Local d'Urbanisme de la commune de GUEUX, approuvé par Conseil Communautaire du 19 Décembre 2019, destiné à l'accueil de bâtiments liés aux activités économiques.

Le projet est par conséquent soumis aux prescriptions du règlement applicable à la Zone UX, du Plan Local d'Urbanisme.

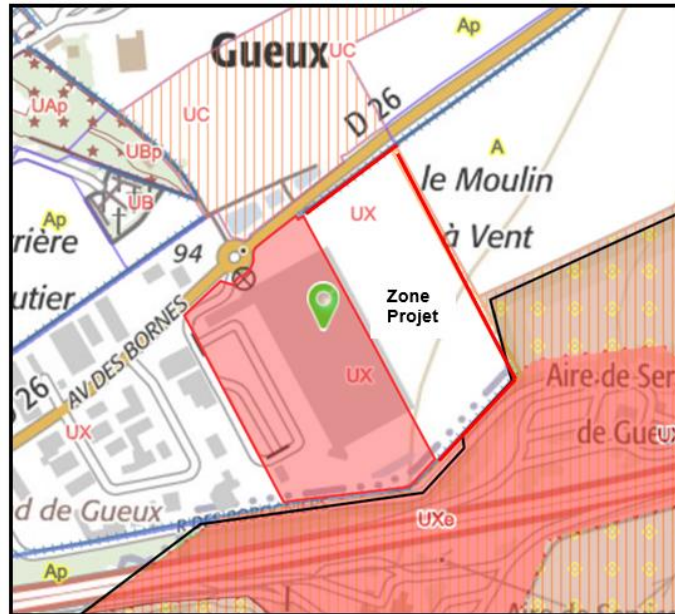


FIGURE 1 LOCALISATION DU PROJET ZONE UX PLU – SOURCE : GEOPORTAIL DE L'URBANISME

La conformité du projet aux prescriptions du PLU est présentée ci-après :

Dispositions particulières du PLU	Règlement	Conformité du projet
Hauteur maximum	Hauteur à l'acrotère max : 11 m par rapport au terrain naturel (installations techniques non compris)	Conforme
Implantation des constructions par respect aux voies et emprises publiques	Distance minimum 3m	Conforme
Implantation des constructions par respect aux limites séparatives	Distance minimum 3m	Conforme
Aspect extérieur des constructions	Aspect extérieur des constructions : assurer un aspect d'ensemble (volume-paysage). Matériaux de façades : tonalités des teintes rapprochant des teintes beige-gris-brun-gris silex-vert	Conforme

Dispositions particulières du PLU	Règlement	Conformité du projet
	Clôtures et portails : dispositifs simple- à claire-voie	
Espaces libres et plantations	Surface des espaces non imperméabilisés minimum 15% de la parcelle. Surfaces des espaces verts et plantés : minimum 15% de la parcelle.	Conforme
Stationnement	Stationnement de véhicules VL : 1 place par 25 m ² de surface de plancher – en dehors des voies publiques – sur la parcelle- un accès privatif adapté à la circulation des véhicules PL.	Conforme
Assainissement des eaux	Gestion des eaux pluviales : infiltration à la parcelle	Conforme
	Rejet des eaux pluviales : seulement autorisé si l'infiltration est impossible – les eaux de voirie sont dirigées vers un bassin d'infiltration – conforme au code de l'environnement	Conforme
	Le rejet des eaux usées : traitement, épuration conforme à la réglementation – raccordé au réseau public	Conforme

Le projet correspond donc aux orientations du d'urbanisme de la commune de GUEUX.